

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 10 décembre 2015

Publié le 18 décembre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. François HELIE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO-MARIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Charles ROZOY
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Catherine VANDRIESESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
Dissolution de la ZA Bretenière - Clôture du budget.

Cette zone, que le Grand Dijon avait reprise lors de l'adhésion de la commune de Bretenière à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, est globalement déficitaire car les lots de terrains ont été revendus moins cher que leur coût final pour le Grand Dijon.

En effet, le prix de rachat à la commune des terrains en stock a été majoré du coût des divers travaux d'aménagement effectués par la suite par le Grand Dijon. La zone a également dû être financée partiellement par 2 emprunts, dont un repris à la commune de Bretenière, ce qui a induit des frais financiers.

Il est précisé que le Grand Dijon restera propriétaire des divers réseaux, dont la voirie.

Pour solder les comptes, arrêtés en accord avec le Trésorier du Grand Dijon, il convient de procéder au versement par le budget principal d'une subvention exceptionnelle pour combler le déficit de fonctionnement de ce budget annexe. Elle s'élève à 576 483,89 € après déduction de la valeur comptable des réseaux qui resteront propriété du Grand Dijon.

Des crédits ont été ouverts à cet effet au budget 2015.

De plus, il est à noter que l'excédent d'investissement du budget annexe de la ZA, qui sera constaté au Compte Administratif 2015 sera transféré à terme sur le budget principal et viendra donc en atténuation de la subvention versée par le budget principal.

Cette opération sera effectuée par écritures d'ordre non budgétaires après la clôture du budget et le vote du Compte Administratif 2015 du budget annexe. Le transfert du solde des emprunts se fera dans les mêmes conditions.

Cet excédent d'investissement est de 2 959,51€ après déduction de la valeur comptable des réseaux qui resteront propriété du Grand Dijon.

Au final, la charge nette pour le budget principal sera donc de 573 524,38 €.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de clôturer** le budget annexe de la Zone d'Activités de Bretenière à fin 2015,
- **de solder** les comptes de ce budget par le versement par le budget principal d'une subvention exceptionnelle de 576 483,89 €, conformément aux ouvertures de crédit prévues au budget 2015.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS